

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date : 06/08/2022

INTITULE DE L'ACTION : Visite culturelle de Bruges

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)	880	Participation des personnes (4)	425
		10 € adultes x 25 = 250€	
		5 € enfants x 35 = 175€	
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Promenade en bateau	531		
Assurance			
Tracts, affiches	14		
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1000
Divers			
Personnel bénévole	324	Bénévolat	324
3 pers. X 5h x 20€			
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1749		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1749	TOTAL	1749

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.



